

PARTICULIERS |

TARIFS

au 1^{er} mars 2014

CONDITIONS APPLIQUÉES
AUX OPÉRATIONS BANCAIRES

SOMMAIRE

1		EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	3
2		OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
		2.1. OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	4
		2.2. RELEVÉS DE COMPTE	4
		2.3. TENUE DE COMPTE	5
		2.4. SERVICES EN AGENCE	6
3		BANQUE À DISTANCE	7
		3.1. ABONNEMENT AUX SERVICES BANQUE À DISTANCE	7
		3.2. FRAIS D'UTILISATION DES SERVICES BANQUE À DISTANCE	7
4		VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	8
		4.1. CARTES	8
		4.2. VIREMENTS	12
		4.3. PRÉLÈVEMENTS - TIP - TÉLÉRÈGLEMENTS	13
		4.4. CHÈQUES	13
5		OFFRES GROUPEES DE SERVICES	14
		5.1. JAZZ	14
		5.2. GÉNÉRIS : OFFRE DESTINÉE AUX CLIENTS EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE	17
6		IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	18
		6.1. COMMISSION D'INTERVENTION	18
		6.2. OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	18
		6.3. INCIDENTS DE PAIEMENT	18

7 OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER	20
8 DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	22
8.1. FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT	22
8.2. CRÉDITS À LA CONSOMMATION	23
8.3. CRÉDITS IMMOBILIERS	24
8.4. CAUTIONS ÉMISES PAR LA BANQUE	25
9 ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	27
9.1. ÉPARGNE BANCAIRE	27
9.2. PLACEMENTS FINANCIERS	29
10 ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	34
11 SUCCESSIONS	36
POUR VOTRE INFORMATION	36
RÉSOLUDRE UN LITIGE	37
CHARTRE DE MÉDIATION	38
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE	40
L'UNION EUROPÉENNE	41
GLOSSAIRES	41



Voici les principales conditions appliquées aux opérations bancaires des particuliers.

Toutes ces informations vous seront utiles pour choisir les produits et les services les mieux adaptés à vos attentes et pour améliorer la gestion de vos opérations bancaires. Bien entendu, pour toute précision complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller dans l'une de nos nombreuses agences en France.

La brochure est également disponible sur notre site Internet : **particuliers.societegenerale.fr**

Les tarifs figurant dans la présente brochure incluent, sauf indication contraire, les éventuelles taxes dont les possibles évolutions seront répercutées automatiquement au client.

Ils annulent et remplacent à compter du 1^{er} mars 2014 les précédentes conditions.

1. EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

	Prix en euros
LISTE DES SERVICES	
■ Abonnement à des services de banque à distance (Internet)	GRATUIT Hors du coût du fournisseur d'accès Internet
■ Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Messalia)	4 euros par mois Soit pour information 48 euros par an
■ Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte Visa ou MasterCard)	42 euros par an
■ Cotisation carte de paiement internationale à débit différé (Carte Visa ou MasterCard)	46 euros par an
■ Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte V PAY)	34 euros par an
■ Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale) - Carte Visa ou MasterCard	1 euro par retrait à partir du 4 ^e retrait par mois
■ Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA) – En agence : – Par l'Internet :	3,60 euros par virement GRATUIT
■ Paiement d'un prélèvement SEPA – Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement : – Frais par paiement d'un prélèvement :	GRATUIT GRATUIT
■ Commission d'intervention	8 euros par opération avec un plafond de 80 euros par mois
■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Quiétis)	30 euros par an
■ Frais de tenue de compte	GRATUIT

2. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

		Euros
2.1. OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE		
■ Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte et de services, en agence ou par Internet		GRATUIT
■ Service Bienvenue Prise en charge des formalités de changement de banque		GRATUIT
■ Transfert de compte dans une autre agence Société Générale		GRATUIT
■ Désolidarisation de compte joint		GRATUIT
■ Clôture de compte		GRATUIT
■ Liste des opérations automatiques et récurrentes (sur demande du client lors de la clôture du compte)		GRATUIT
■ Service Bancaire de Base (SBB) Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par l'article L312.1 du Code Monétaire et Financier.		GRATUIT
2.2. RELEVÉS DE COMPTE		
■ Relevé de compte (papier ou en ligne)		GRATUIT
– mensuel		GRATUIT
– par quinzaine	par an	15,00
– hebdomadaire ou journalier (1 envoi gratuit par mois)	par envoi	1,00
– relevé en braille		GRATUIT
■ Relevé de compte mensuel classé par type d'opérations (papier ou en ligne)	par an	15,00
BON À SAVOIR ➤ Frais de relevé de compte classé par type d'opérations inclus dans les Services Essentiels JAZZ		
■ Récapitulatif annuel de frais		GRATUIT

		Euros
■ SYNOPSIS		
Service d'information sur les avoirs et crédits Société Générale		
– SYNOPSIS 1 :	par an	13,50
– récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits (semestriel)		
– SYNOPSIS 2 :	par an	44,40
– récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits + détail assurance vie (semestriel)		
+ détail portefeuille titres (trimestriel)		
– SYNOPSIS 3 :	par an	57,50
– récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits + détail assurance vie (semestriel)		
+ détail portefeuille titres (mensuel)		
– Option SYNOPSIS ISF TITRES :	par an	57,50
– en supplément de la formule choisie		
BON À SAVOIR	Un relevé Synopsis annuel est inclus dans l'offre Services Haute Fidélité ⁽¹⁾⁽²⁾ . Les détenteurs des Services Haute Fidélité bénéficient d'un tarif préférentiel sur Synopsis 1, 2, 3 et sur l'option ISF Titres.	
2.3. TENUE DE COMPTE		
■ Frais de tenue de compte		GRATUIT
■ Délivrance d'un relevé d'Identité Bancaire		GRATUIT
BON À SAVOIR	Le relevé d'Identité Bancaire comporte les identifiants (RIB ou BIC/IBAN) nécessaires à l'exécution de vos opérations de paiement. Ces identifiants vous sont attribués de manière définitive chez Société Générale. En cas de changement d'agence, vous conservez le même numéro de compte, évitant ainsi tout changement de carte, de chéquier et toute modification de vos virements et prélèvements.	
■ Enregistrement d'un changement d'adresse		GRATUIT
■ Frais de tenue de compte sans mouvement depuis plus de 12 mois	par an	50,00
■ Courrier conservé à l'agence à la demande du client, par compte	par mois	6,50

(1) Services Haute Fidélité : ensemble d'avantages et de services de banque au quotidien réservé aux clients détenant au moins 60 000 € d'avoirs Société Générale ou domiciliant des salaires et revenus mensuels d'au moins 6 000 € sur un compte à vue Société Générale.

(2) Le Service Synopsis Haute Fidélité peut être souscrit séparément au prix annuel de 10 €.

	Euros
2.4. SERVICES EN AGENCE	
■ Carnet de remises de chèques personnalisées	GRATUIT
■ Retrait d'espèces en agence avec émission de chèque (agence qui tient le compte)	GRATUIT
■ Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (agence qui tient le compte)	GRATUIT
■ Retrait d'espèces dans une agence Société Générale autre que celle qui tient le compte	3,50
■ Versement d'espèces	GRATUIT
■ Frais de recherche de documents	
– relevé de compte par périodicité mensuelle	10,00
– document de moins d'un an (l'unité)	10,00
– document de plus d'un an et recherches complexes (l'unité)	25,00
– supplément par photocopie	0,50
■ Édition du solde du compte sur ticket de retrait dans les distributeurs automatiques de billets Société Générale	GRATUIT
■ Accès illimité au service de consultation et d'édition de relevés sur automates	par trimestre 4,50
Coffres-forts	
■ Frais de location de coffre-fort	
– Compartiment d'un volume jusqu'à 30 dm ³ avec valeur du contenu limitée à 30 500 €	par an 100,00
– Autres volumes et/ou garanties :	nous consulter

3. BANQUE À DISTANCE

		Euros
3.1. ABONNEMENT AUX SERVICES BANQUE À DISTANCE		
■ Service d'alertes de la situation de votre compte par SMS : Messalia	par mois	4,00
– Réduction pour les 12-15 ans		-50 %
– pour les adhérents JAZZ avant le 17/01/2011 et les détenteurs de Générés	par mois	3,15
– pour les adhérents JAZZ - 25 ans (contrats souscrits entre le 30/06/2003 et le 17/01/2011)	par mois	0,95
Dans le cas où le SMS est envoyé sur 2 numéros de téléphone mobile différents, la cotisation est doublée.		
3.2. FRAIS D'UTILISATION DES SERVICES BANQUE À DISTANCE		
■ 3933, votre banque par téléphone		
Appel surtaxé : tarification selon opérateur, par exemple, 0,34 € TTC/min. depuis une ligne fixe Orange en France métropolitaine (tarif en vigueur au 01/01/2014)		
Depuis l'étranger, en composant le (+33) 1 76 77 39 33 : tarification selon l'opérateur		
■ Internet		
– consultation et gestion des comptes		GRATUIT
– messagerie client : communiquer avec votre conseiller en toute sécurité		GRATUIT
Seuls les coûts de connexion sont à la charge du client.		
■ Services mobiles : Internet mobile et application mobile		
– consultation et gestion des comptes		GRATUIT
– gestion du budget		GRATUIT
Seuls les coûts de connexion sont à la charge du client.		





4. VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Euros

4.1. CARTES

Cotisation des cartes de paiement (par an)⁽¹⁾

La cotisation est prélevée à l'adhésion puis dans le courant du mois de la date anniversaire de la souscription.

■ Carte Visa Infinite		330,00
■ Carte Visa Premier ou Gold MasterCard		134,00
■ Carte Visa ou MasterCard		
– débit immédiat		42,00
– débit différé		46,00
– réduction pour les moins de 25 ans		-50 %
■ Carte V PAY (carte à autorisation systématique)		34,00
– réduction pour les moins de 25 ans		-50 %


BON À SAVOIR

Pour les cartes mentionnées ci-dessus, réduction sur la cotisation carte à partir de la 2^e carte de paiement détenue sur un même compte JAZZ (sauf cartes Visa Infinite)

Cotisation des cartes de retrait (par an)

■ Carte Service Éclair Cirrus		30,00
■ Carte Génération by Société Générale (jusqu'à 18 ans)		GRATUIT
– Réduction pour les "opérations diverses" (cf. p. 9)		-50 %



Cotisation des cartes de crédit (par an, hors coût du crédit associé)

■ Carte Visa Alterna		20,00
(Carte associée à un crédit renouvelable)		
– En cas de détention de 2 cartes, réduction sur chacune des cartes		-50 %
– Réduction pour les adhérents JAZZ		-50 %

Porte-monnaie électronique

■ Carte Monéo Bleu		par an	10,50
--------------------	---	--------	-------

(1) À partir d'avril 2014, toutes nos cartes de paiement, hormis la carte V PAY et les cartes Collection, sont disponibles avec la fonctionnalité sans contact.

		Euros
Options des cartes de paiement (hors cotisation carte)		
■ Paylib : solution de paiement sur Internet ⁽¹⁾		GRATUIT
■ e-Carte Bleue (numéro de carte bancaire virtuel à usage unique) – pour les détenteurs d'une carte Visa Infinite	par an	9,00 GRATUIT
■ Cartes Collection – Collections caritative, découverte, nature... – Modèles avec services supplémentaires (Collections So Music, pour elles, XV de France...) – Réduction sur la Collection So Music pour les moins de 30 ans	par an 	12,00 24,00 -50 %
■ Option Crédit ⁽²⁾ (associée à un crédit renouvelable ALTERNA, hors coût du crédit)		GRATUIT
■ Choix du code secret – Pour les détenteurs d'une carte Visa Infinite ou Visa Alterna	par demande	9,00 GRATUIT
BON À SAVOIR ➤	Choix du code secret inclus dans les Services Essentiels JAZZ.	
Opérations diverses (par opération et hors coût carte)		
■ Envoi de carte à domicile (à son renouvellement)		GRATUIT
■ Réédition de codes – Code secret de la carte – Code e-Carte Bleue		9,00 4,50
■ Frais d'opposition (blocage) de la carte – Par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse) hors frais de remplacement de la carte – Par la banque (pour motif utilisation abusive)		GRATUIT GRATUIT
■ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire		16,00
■ Remplacement de la carte – à l'occasion de son renouvellement automatique – en cas de dysfonctionnement – à la demande du client : détérioration, renouvellement anticipé – suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse		GRATUIT GRATUIT 16,00 16,00
BON À SAVOIR ➤	Frais de remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse inclus dans les Services Essentiels JAZZ.	







(1) Pour les commerçants acceptant Paylib.

(2) Hors cartes V PAY et cartes American Express.

		Euros
Cartes - Paiements et retraits		
Dans un pays de la zone Euro (cf. p. 41)		
■ Paiement		GRATUIT
■ Retrait d'espèces		
– frais de retrait aux guichets d'une autre banque que Société Générale	par retrait	3,00
– frais de retrait aux distributeurs automatiques de billets :		
• Société Générale et Crédit du Nord		GRATUIT
• d'une autre banque au-delà des forfaits mentionnés ci-dessous	par retrait	1,00
Forfait mensuel de retraits gratuits	Carte détenue dans JAZZ	Carte détenue hors JAZZ
Carte Visa Infinite - Visa Premier Gold MasterCard	illimité	illimité
Carte Visa - MasterCard	6	3
Carte Visa AlternA	sans objet	3
Dans un pays hors zone Euro⁽¹⁾ (cf. p. 41)		
■ Commission fixe par paiement ou retrait		
– Paiement inférieur ou égal à 10 €		GRATUIT
– Paiement supérieur à 10 €		1,00
– Retrait d'espèces		3,00
■ Commission supplémentaire sur le montant du paiement ou du retrait		
– pour la carte Visa Infinite		2,00 %
– pour les autres cartes		2,70 %
BON À SAVOIR	Forfait d'exonération des commissions⁽²⁾ Société Générale sur des retraits effectués par carte dans un distributeur de billets et paiements, hors zone Euro (P. 41) pour les adhérents JAZZ ayant souscrit à l'option Internationale.	

(1) Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euros par Visa ou MasterCard, aux conditions de change de leurs réseaux au jour de réception de l'opération.

(2) Hors commissions de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelle commission prélevée par la banque correspondante.

		Euros
Cartes American Express (cotisation annuelle)⁽¹⁾		
■ Carte Green		95,00
■ Gold Card		185,00
■ Carte Platinum		590,00
■ Réduction la première année sur la Carte Green et la Gold Card		-50 %
■ Pour les adhérents JAZZ, réduction au renouvellement sur la Carte Green et la Gold Card		-20 %
BON À SAVOIR ▶ Les retraits avec une carte American Express (Carte Green, Gold Card et Carte Platinum) souscrite chez Société Générale sont gratuits aux distributeurs de billets Société Générale et Crédit du Nord.		
Cartes AIR FRANCE KLM AMERICAN EXPRESS (cotisation annuelle)⁽¹⁾		
■ Carte AIR FRANCE KLM AMERICAN EXPRESS Silver		65,00
■ Carte AIR FRANCE KLM AMERICAN EXPRESS Gold		165,00
■ Carte AIR FRANCE KLM AMERICAN EXPRESS Platinum		570,00
■ Carte AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS Silver et Carte AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS Gold		GRATUIT la première année
■ Pour les adhérents JAZZ, réduction au renouvellement sur la Carte AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS Silver et Carte AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS Gold		-20 %

(1) Tarifs en vigueur à la date du 01/01/2014 et susceptibles de modification par American Express Carte-France dans le respect de la réglementation en vigueur. Tous les autres frais (opérations diverses, retraits et paiements) perçus également par American Express Carte-France figurent dans les conditions générales d'utilisation de la carte de paiement American Express.

Euros

4.2. VIREMENTS

Frais par virement occasionnel

■ Émission d'un virement SEPA (en euros vers la France ou transfrontalier vers un pays de la zone SEPA, voir p. 41)	
– Traité par votre agence	
• entre comptes Société Générale d'un même titulaire	GRATUIT
• vers la France ou transfrontalier avec BIC/IBAN ⁽¹⁾ correct du bénéficiaire	3,60
+ frais par virement occasionnel incomplet (si BIC/IBAN ⁽¹⁾ absent ou incorrect)	15,00
– Initié par Internet⁽²⁾ avec BIC/IBAN⁽¹⁾ du bénéficiaire	GRATUIT
– Initié par Internet Mobile⁽²⁾ vers la France, avec BIC/IBAN⁽¹⁾ du bénéficiaire	GRATUIT
– Initié par Smartphone avec Transfert par SMS (France uniquement)	GRATUIT
■ Réception d'un virement SEPA (en euros en provenance d'un compte émetteur en France ou d'un pays de la zone SEPA, voir p. 41)	GRATUIT

Frais par virement permanent

■ Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT
■ Émission d'un virement SEPA	
– Initié ou modifié depuis votre agence par virement	1,20
– Initié ou modifié depuis Internet⁽²⁾	
• vers un compte Société Générale	GRATUIT
• vers un compte tenu dans une autre banque en France	GRATUIT
– Déclic Régulier	
• Virement automatique vers un compte d'épargne Société Générale	GRATUIT
■ Réception d'un virement SEPA	GRATUIT

(1) Comprend également le RIB.

(2) Voir tarifs page 7.

		Euros
4.3. PRÉLÈVEMENTS⁽¹⁾ - TIP - TÉLÉRÈGLEMENTS		
■ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ⁽²⁾ , Titre Interbancaire de Paiement (TIP) ou Télèrèglement		GRATUIT
■ Frais d'opposition sur une opération de prélèvement		GRATUIT
■ Frais de révocation ⁽³⁾ d'un mandat de prélèvement SEPA ⁽²⁾		12,00
BON À SAVOIR ➤ Frais de révocation inclus dans les Services Essentiels JAZZ.		
4.4. CHÈQUES		
Société Générale n'applique pas de dates de valeur, à l'exception des remises de chèques. Pour les chèques en euros tirés sur des banques françaises, une date de valeur d'un jour ouvré est prise en compte pour le calcul des intérêts, en raison des délais techniques d'encaissement. Pour les autres chèques, nous consulter.		
■ Remise d'un chéquier à l'agence et renouvellement automatique (à partir de 16 ans)		GRATUIT
■ Frais d'envoi de chéquier à domicile Hors frais postaux	par envoi	2,00
■ Remise de chèque(s) en Métropole, Monaco		GRATUIT
■ Paiement d'un chèque		GRATUIT
■ Frais d'émission d'un chèque de banque		10,00
BON À SAVOIR ➤ 1 chèque de banque par an est inclus dans les Services Essentiels JAZZ et 3 chèques de banque par mois pour les adhérents Générés.		
■ Frais d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur (pour perte ou vol)		12,00
BON À SAVOIR ➤ Frais de mise en opposition sur chèques inclus dans les Services Essentiels JAZZ et dans l'offre Piano		

(1) Voir le prélèvement national page 36.

(2) Le prélèvement SEPA est une opération de paiement en euros, entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés en France ou dans n'importe quel pays de la zone SEPA (Espace Économique Européen, Monaco, Saint Marin et Suisse).

(3) Comprend également la révocation d'autorisation de prélèvement.

5. OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Euros

5.1. JAZZ

Services Essentiels



Carte de paiement (pour les mineurs à partir de 15 ans, carte V PAY à débit immédiat), Quiétis, programme de fidélité Filigrane, un chèque de banque par an, un forfait de retraits gratuits hors distributeurs automatiques de billets Société Générale et Crédit du Nord en zone Euro (sauf carte V PAY)⁽¹⁾, relevé de compte classé par type d'opérations, choix du code secret de la carte, opposition sur chèque pour perte ou vol, révocation d'un mandat de prélèvement ou d'autorisation de prélever, remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse.

- À partir de 18 ans : mise en place d'une Facilité de caisse, sous réserve de l'acceptation de la banque et accès à l'Espace Voyages JAZZ.
- Uniquement pour les 18/24 ans : forfait d'exonération d'agios.

Cotisation mensuelle selon le type de carte

- | | |
|--|-------|
| – Réduction pour les 15/17 ans | -75 % |
| – Réduction pour les 18/24 ans (sauf avec la Carte Visa Infinite) | -50 % |
| – Réduction pour les Jeunes actifs ⁽²⁾ , la première année ⁽³⁾ | -30 % |
| – JAZZ Duo : réduction sur le JAZZ le moins cher, si deux JAZZ sont détenus sur le même compte | -50 % |

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles.
Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

■ Avec une carte V PAY	7,45
■ Avec une carte Visa ou MasterCard	8,10
■ Avec une carte Visa Premier ou Gold MasterCard	15,70
■ Avec une carte Visa Infinite	30,50

Avantages tarifaires

- | | |
|---|-------|
| – Réduction sur la cotisation annuelle des cartes de paiement supplémentaires détenues sur le compte JAZZ (sauf cartes Visa Infinite) | -8,00 |
| – Réduction sur la cotisation annuelle de la carte Visa AlternA | -50 % |
| – Réduction au renouvellement, sur la cotisation annuelle, pour les Cartes American Express Green et Gold et pour les Cartes AIR FRANCE KLM - AMERICAN EXPRESS Silver et Gold | -20 % |
| – Réduction sur les droits d'entrée Services À la Personne | -50 % |

(1) Cf. p. 10.

(2) Clients âgés de 18 à 29 ans, actifs ou en recherche d'emploi.

(3) À compter de la date d'adhésion aux Services Essentiels JAZZ.

		Euros
Options de JAZZ		
■ Option Tranquillité	par mois	0,65
Option comprenant le Service Opposition Toutes Cartes, Service Garantie Prix, Service Mémoire		
– Réduction pour les 15/24 ans		-50 %
– Réduction pour les Jeunes actifs ⁽¹⁾ , la première année ⁽²⁾		-30 %
– JAZZ Duo : réduction sur l'option Tranquillité rattachée au JAZZ le moins cher, si deux JAZZ sont détenus sur le même compte		-50 %
Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.		
■ Option Souplesse (accessible à partir de 18 ans)	par mois	3,10
Option comprenant un forfait d'exonération d'agios, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé et une assurance décès accidentel		
– Réduction pour les 18/24 ans		-50 %
– Réduction pour les Jeunes actifs ⁽¹⁾ , la première année ⁽²⁾		-30 %
Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.		
■ Option Alerte SMS	par mois	2,50
Option pour être informé de la situation de votre compte par SMS		
– Réduction pour les 15/24 ans		-50 %
– Réduction pour les Jeunes actifs ⁽¹⁾ , la première année ⁽²⁾		-30 %
Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.		
Les Services Opposition Toutes Cartes, Garantie Prix, Espace Voyages et relevé de compte classé par type d'opérations peuvent être souscrits séparément aux prix respectifs annuels de 18 €, 22 €, 45 € et 15 €.		

(1) Clients âgés de 18 à 29 ans, actifs ou en recherche d'emploi.

(2) À compter de la date d'adhésion aux Services Essentiels JAZZ.

		Euros
■ Option Internationale (accessible à partir de 18 ans)		
• Niveau 1	par mois	3,50
Exonération des commissions ⁽¹⁾ Société Générale sur 15 paiements et 5 retraits par carte dans un distributeur automatique de billets hors zone Euro (cf. p. 41) par an		
• Niveau 2	par mois	11,00
Exonération des commissions ⁽¹⁾ Société Générale sur tous les paiements et tous les retraits par carte dans un distributeur automatique de billets hors zone Euro (cf. p. 41)		
• Niveau 3	par mois	15,50
Exonération des commissions ⁽¹⁾ Société Générale sur tous les paiements et sur tous les retraits par carte dans un distributeur automatique de billets hors zone Euro (cf. p. 41) et exonération de commissions ⁽¹⁾⁽²⁾ Société Générale sur 12 virements ponctuels non SEPA (internationaux) par an, avec coordonnées bancaires correctes du bénéficiaire		
L'adhésion à l'option Internationale est de 1 an au minimum.		
– Réduction pour les 18/24 ans		-50 %
– Réduction pour les Jeunes actifs ⁽³⁾ , la première année ⁽⁴⁾		-30 %
– JAZZ Duo : réduction sur l'option Internationale rattachée au JAZZ le moins cher, si deux JAZZ sont détenus sur le même compte		-50 %
Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.		

(1) Hors commission de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelle commission prélevée par la banque correspondante.

(2) Commission de transfert et commission d'envoi SWIFT.

(3) Clients âgés de 18 à 29 ans, actifs ou en recherche d'emploi.

(4) À compter de la date d'adhésion aux Services Essentiels JAZZ.

Euros

5.2. GÉNÉRIS : OFFRE DESTINÉE AUX CLIENTS EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE

■ Cotisation mensuelle

3,00

• Prestations et services proposés :

- l'ouverture, la tenue et la fermeture du compte,
- 1 carte V PAY Génériss (carte à autorisation systématique),
- le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence qui tient le compte,
- des virements SEPA :
 - 1 virement permanent initié en agence par mois
 - 4 virements occasionnels traités en agence par mois
 - Un nombre illimité de virements occasionnels et permanents initiés via Internet⁽¹⁾.
- un nombre illimité de paiements par TIP, prélèvements SEPA et téléchèques,
- 3 chèques de banque par mois,
- l'accès illimité à l'espace sécurisé Internet⁽¹⁾,
- une alerte par SMS dès que le solde du compte passe sous le seuil de 100 €,
- la fourniture de relevés d'Identité Bancaire,
- l'enregistrement de changement d'adresse.

• Conditions tarifaires :

- Plafonnement de la commission d'intervention par opération
par mois 4,00
20,00

- Plafonnement des frais de rejet de prélèvement, téléchèque ou TIP (dans la limite de 3 opérations de frais de rejet par mois):

- Pour un montant < à 10 € par opération montant
du rejet
- Pour un montant ≥ à 10 € par opération 10,00

- Avantages tarifaires supplémentaires :

- Tarif préférentiel sur Messalia (cf. p. 7) par mois 3,15
- Réduction sur l'accès illimité au service de consultation et d'édition de relevés sur automates (cf. p. 6) -50 %

(1) Voir tarifs Internet page 7.

6. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

	Euros
6.1. COMMISSION D'INTERVENTION	
Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.	
■ Par opération (dans la limite de 80,00 € par mois)	8,00
6.2. OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
■ Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire	10,10
■ Frais par opposition à tiers détenteur, par avis à tiers détenteur et par saisie attribution	109,00
■ Frais pour opposition administrative	10 % du montant dû (maxi. 109,00)
■ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	14,50
■ Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision	13,50
6.3. INCIDENTS DE PAIEMENT	
■ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision par chèque	13,80
Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	

	Euros
<p>■ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pour un chèque \leq à 50 € – Pour un chèque $>$ à 50 € 	<p>30,00</p> <p>50,00</p>
<p>Conséquences de l'émission d'un chèque sans provision</p> <p>Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques.</p> <p>Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Chèques de la Banque de France recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre les chèques.</p> <p>Cette interdiction est valable pour une durée de 5 ans.</p> <p>Cependant, la levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.</p>	
<p>■ Frais de rejet de Prélèvement, Titre Interbancaire de Paiement (TIP) ou télévirement pour défaut de provision</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pour un montant $<$ à 20 € – Pour un montant \geq à 20 € 	<p>montant du rejet</p> <p>20,00</p>
<p>■ Frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pour un virement $<$ à 20 € – Pour un virement \geq à 20 € à destination d'un compte Société Générale – Pour un virement \geq à 20 € à destination d'une autre banque 	<p>GRATUIT</p> <p>GRATUIT</p> <p>20,00</p>
<p>Les sommes perçues dans le cadre de ces forfaits par Société Générale à l'occasion du rejet d'un chèque ou d'un autre moyen de paiement, pour défaut ou insuffisance de provision, comprennent l'ensemble des frais bancaires facturés au titulaire du compte, quelles que soient la dénomination et la justification de ces sommes.</p>	

7. OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

	Euros
<p>LES COURS DE CHANGE</p> <p>Les transactions sont converties aux conditions de change du réseau Société Générale au moment de la transaction. Demandez-les à votre conseiller avant la validation de l'ordre.</p>	
<p>Change manuel</p>	
<p>■ Encaissement de chèques de voyage⁽¹⁾</p> <ul style="list-style-type: none"> – en euros – en devises 	<p>GRATUIT</p> <p>3 % du montant mini. 9,90</p>
<p>■ Achat et vente de billets de banque étrangers</p> <ul style="list-style-type: none"> – commission par opération – commission fixe supplémentaire pour les opérations de non-clients 	<p>1,5 % du montant mini. 6,00</p> <p>9,90</p>
<p>Virement vers l'étranger</p>	
<p>■ Émission d'un virement SEPA</p> <p>En euros émis vers un pays de la zone SEPA (cf. p. 41)</p>	<p>cf. p. 12</p>
<p>■ Émission d'un virement non SEPA⁽²⁾ (International)</p> <p>Virement dans une devise autre que l'euro ou virement vers un pays en dehors de la zone SEPA (cf. p. 41)</p> <ul style="list-style-type: none"> – par virement – commission de change sur le montant de la transaction⁽³⁾ 	<p>0,9 ‰ du montant mini. 13,75 maxi. 70,00</p> <p>0,5 ‰ du montant mini. 14,00</p>
<p>■ i-Transfert</p> <p>Virement initié à partir d'un serveur vocal : 0892 694 694 (0,34 € TTC/minute ; tarif en vigueur au 01/01/2014⁽⁴⁾)</p> <ul style="list-style-type: none"> – abonnement mensuel – transfert en faveur d'un compte tenu dans une filiale Société Générale, selon la filiale – transfert pour mise à disposition d'espèces dans une agence d'une filiale Société Générale, selon la filiale 	<p>1,00 de 1,50 à 10,00</p> <p>de 3,00 à 20,00</p>

(1) Réservé à la clientèle ayant un compte Société Générale.

(2) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais de transmission (frais SWIFT...), les commissions et frais réclamés par le correspondant étranger.

(3) Commission réduite de moitié pour la partie supérieure à 75 000 €.

(4) Depuis une ligne fixe Orange en France. Depuis un autre opérateur en France ou à l'étranger, tarification selon opérateur.

	Euros
Virement en provenance de l'étranger	
■ Réception d'un virement SEPA En euros en provenance d'un pays de la zone SEPA (cf. p. 41)	GRATUIT
■ Réception d'un virement non SEPA⁽²⁾ (International) Virement dans une devise autre que l'euro ou virement en provenance d'un pays en dehors de la zone SEPA (cf. p. 41)	
– D'un montant inférieur à 150 €	GRATUIT
– D'un montant supérieur à 150 € – par virement – commission de change sur le montant de la transaction ⁽²⁾	16,50 0,5 ‰ du montant mini. 14,00
Chèques⁽¹⁾	
■ Chèque en euros présenté par une banque étrangère	1 ‰ du montant mini. 20,33
■ Performance Chèques Étrangers Encaissement d'un chèque en euros ou en devises tiré sur l'étranger – Formule "Crédit accéléré" – Formule "Crédit ferme"	16,74 1 ‰ du montant mini. 16,74
■ Commission de change sur le montant du chèque⁽²⁾	0,5 ‰ du montant mini. 14,00

Certaines instructions de virements sont transmises entre banques par l'intermédiaire du réseau sécurisé de la Société de Télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT). Compte tenu du caractère international de ce réseau, les données relatives aux virements peuvent être communiquées à des autorités étrangères.

Pour en savoir plus, consultez la "Notice d'information SWIFT" sur le site particuliers.societegenerale.fr

(1) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais de transmission (frais SWIFT...), les commissions et frais réclamés par le correspondant étranger.

(2) Commission réduite de moitié pour la partie supérieure à 75 000 €.

8. DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

		Euros
8.1. FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT		
■ Facilité de caisse ou Découvert ponctuel non contractualisé*		nous consulter
■ Découvert confirmé*		nous consulter
• Frais de dossier		nous consulter
<p>* Le TAEG est indiqué sur les relevés de compte et susceptible de variation à chaque trimestre civil. Pour information, le TAEG appliqué au 1^{er} janvier 2014 pour les Facilités de caisse et découverts varie de 8,73 % à 20,22 %. Par exemple, pour une Facilité de caisse de 1 000 €, le TAEG est de 20,22 % (taux en vigueur au 1^{er} trimestre 2014).</p>		
■ Minimum forfaitaire d'agios	par trimestre	5,60
<p>(non compris dans le TAEG)</p>		
BON À SAVOIR	Pas de minimum forfaitaire pour les détenteurs de l'offre Piano et de l'option Souplesse de JAZZ	
■ PIANO	par an	37,50
<p>Offre complémentaire de la Facilité de caisse incluant un forfait d'exonération d'agios, une assurance décès accidentel et les frais de mise en opposition sur chèques perdus ou volés</p>		
<p>Une Facilité de caisse vous permet d'être à découvert 15 jours (consécutifs ou non) par mois calendaire. Mais, dès que vous l'utilisez, ce service fait l'objet d'une facturation d'agios. Société Générale vous propose donc d'alléger cette facturation grâce à Piano ou à l'option Souplesse pour les adhérents JAZZ (cf. p. 15).</p>		

	Euros
8.2. CRÉDITS À LA CONSOMMATION	
□ ALTERNA	
Crédit renouvelable	
• Taux	nous consulter
Prêt Direct ALTERNA : utilisation à taux et durée spécifique utilisable dans le cadre du crédit renouvelable ALTERNA	
• Taux	nous consulter
□ EXPRESSO	
Crédit amortissable permettant de financer tout type de projet (voiture, équipement de la maison, vacances...)	
• Taux	nous consulter
• Frais de dossier (minimum 50,00 € - maximum 120,00 €)	1 % du montant du prêt
• Frais d'aménagement des mensualités	30,00
• Frais de report des échéances	néant
□ EXPRESSO DÉVELOPPEMENT DURABLE	
Crédit amortissable finançant les travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments anciens à usage d'habitation (liste des travaux éligibles disponible sur www.ademe.fr)	
• Taux	nous consulter
• Frais de dossier	néant
• Frais d'aménagement des mensualités	30,00
• Frais de report des échéances	néant
□ CRÉDIT COMPACT	
Crédit amortissable permettant le regroupement de crédits à la consommation	
• Taux	nous consulter
• Frais de dossier (minimum 50,00 € - maximum 120,00 €)	1 % du montant du prêt
• Frais d'aménagement des mensualités	30,00
• Frais de report des échéances	néant
□ PRÊT ÉTUDIANT ÉVOLUTIF	
• Taux	nous consulter
• Frais de dossier	30,00
• Frais d'aménagement de durée	30,00
• Frais pour décaissements programmés	16,00

	Euros
8.3. CRÉDITS IMMOBILIERS	
☐ PRÊT IMMOBILIER À TAUX FIXE <ul style="list-style-type: none"> • Durée • Taux 	3 à 30 ans nous consulter
☐ PRÊT IMMOBILIER À TAUX RÉVISABLE <ul style="list-style-type: none"> • Durée • Taux 	3 à 30 ans nous consulter
☐ PRÊT IMMOBILIER À TAUX MIXTE <ul style="list-style-type: none"> • Durée • Taux <p>Le taux des prêts à taux révisable et mixte (sur la phase à taux révisable) est susceptible de varier annuellement en fonction de l'évolution de l'index de référence (moyenne des EURIBOR 12 mois sur les 2 derniers mois, dénommé également TIBEUR).</p> <p>Ces prêts sont transformables en prêt à taux fixe, à tout moment, sans frais, à compter du premier anniversaire pour le prêt à taux révisable et de la seconde mensualité de la phase révisable pour le prêt à taux mixte.</p>	8 à 30 ans nous consulter
☐ CRÉDIT RELAIS <ul style="list-style-type: none"> • Durée • Taux 	maxi. 2 ans nous consulter
☐ LES PRÊTS RÉGLEMENTÉS	
■ Prêt d'épargne logement <ul style="list-style-type: none"> - Sur le Compte Épargne Logement (CEL) Le taux d'intérêt (hors assurance) du prêt est égal au taux d'intérêt servi aux dépôts effectués, majoré de 1,50 %. - Sur le Plan Épargne Logement (PEL) Le taux d'intérêt (hors assurance) du prêt est égal au taux d'intérêt servi aux dépôts effectués, majoré de 1,70 %. 	

	Euros
■ Prêt Conventionné, Prêt à l'Accession Sociale <ul style="list-style-type: none"> • Durée • Taux 	5 à 30 ans nous consulter
■ Prêt à taux Zéro + <ul style="list-style-type: none"> • Durée • Taux 	5 à 25 ans 0 %
■ Prêt Développement Durable <ul style="list-style-type: none"> • Durée • Taux 	3 à 30 ans nous consulter
■ Eco-prêt à taux zéro <ul style="list-style-type: none"> • Durée • Taux 	3 à 15 ans 0 %
Une notice - Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France - est tenue à la disposition de la clientèle dans les agences Société Générale et sur le site Internet societegenerale.fr	
8.4. CAUTIONS ÉMISES PAR LA BANQUE	
□ CAUTION LOYER JEUNES ACTIFS <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'acte • Commission d'engagement 	30,00 2 % par an du montant de la caution
□ AUTRES CAUTIONS ÉMISES <ul style="list-style-type: none"> • Frais d'acte • Commission d'engagement 	41,50 nous consulter

		Euros																	
Conditions communes aux prêts immobiliers																			
<ul style="list-style-type: none"> • Taux Les taux d'intérêt sont annuels et s'entendent hors assurance, pour des remboursements mensuels. • Assurance Les tarifs sont fonction de l'âge de l'emprunteur à l'adhésion, du type de projet (résidence principale, secondaire ou à usage locatif) et du mode de remboursement (prêt amortissable ou in fine). • Assurance Perte d'Emploi (facultative) 		nous consulter																	
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier, pour les prêts immobiliers suivants : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;">– Prêt immobilier à taux fixe</td> <td style="width: 10%; text-align: right;">mini</td> <td style="width: 30%; text-align: right;">300,00</td> </tr> <tr> <td>– Prêt immobilier à taux révisable</td> <td style="text-align: right;">maxi</td> <td style="text-align: right;">900,00</td> </tr> <tr> <td>– Prêt immobilier à taux mixte</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>– Prêt Conventionné</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>– Crédit Relais</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>– Prêt Développement Durable</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> 			– Prêt immobilier à taux fixe	mini	300,00	– Prêt immobilier à taux révisable	maxi	900,00	– Prêt immobilier à taux mixte			– Prêt Conventionné			– Crédit Relais			– Prêt Développement Durable	
– Prêt immobilier à taux fixe	mini	300,00																	
– Prêt immobilier à taux révisable	maxi	900,00																	
– Prêt immobilier à taux mixte																			
– Prêt Conventionné																			
– Crédit Relais																			
– Prêt Développement Durable																			
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier, pour le Prêt à l'Accession Sociale (PAS) <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: right;">mini</td> <td style="width: 30%; text-align: right;">300,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">maxi</td> <td style="text-align: right;">500,00</td> </tr> </table> 			mini	300,00		maxi	500,00	1 % du montant											
	mini	300,00																	
	maxi	500,00																	
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier, pour le Prêt d'épargne logement, le Prêt à taux Zéro + et l'Eco-prêt à taux zéro 		néant																	
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de modularité des prêts immobiliers à taux fixe, à taux révisable ou mixte et prêts Développement Durable, dans la limite des conditions contractuelles 		néant																	
<ul style="list-style-type: none"> • Frais pour traitement spécifique donnant lieu à l'établissement d'un avenant ou d'une offre modificative y compris dans le cadre d'un transfert (hors cas relatifs à une révision de taux. Pour ces cas, et sous réserve de l'accord de Société Générale, nous consulter). 		1 % du capital dû <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 60%;"></td> <td style="width: 10%; text-align: right;">mini</td> <td style="width: 30%; text-align: right;">300,00</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">maxi</td> <td style="text-align: right;">900,00</td> </tr> </table>		mini	300,00		maxi	900,00											
	mini	300,00																	
	maxi	900,00																	
<ul style="list-style-type: none"> • Lettre de relance sur échéance impayée 		12,90																	
<ul style="list-style-type: none"> • Demande de décompte de remboursement anticipé (recherche complexe) 		25,00																	

9. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

		Conditions
9.1. ÉPARGNE BANCAIRE		
Taux au 1 ^{er} février 2014		
Produits à taux réglementés		
Ces taux réglementés sont fixés par les Pouvoirs Publics.		
■ Livret A		1,25 % ⁽¹⁾
■ Livret de Développement Durable (LDD)		1,25 % ⁽¹⁾
■ Livret d'Épargne Populaire (LEP) (accessible sous conditions de revenus)		1,75 % ⁽¹⁾
■ Compte Épargne Logement (CEL)		0,75 % ^{(2) (3)}
■ Plan Épargne Logement (PEL)		2,50 % ^{(2) (3)}
Produits à taux libres		
Ces taux peuvent être modifiés à tout moment par Société Générale.		
■ Compte Sur Livret (CSL)		1,00 % ⁽⁴⁾
■ Livret Épargne Plus Société Générale		
• Taux standard		0,80 % ^{(4) (6)}
• Taux majoré d'une prime de fidélité		1,50 % ^{(4) (7)}
■ Livret Jeune		2,50 % ⁽¹⁾
■ Livret Eurokid		1,25 % ^{(4) (5)}
■ Comptes à Terme (CAT)	De 1 mois à 8 ans	nous consulter
■ Plan Épargne Bancaire (PEB)		3,00 % ⁽⁸⁾
■ Plan Épargne Populaire (PEP)		2,00 % ⁽⁹⁾

(1) Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.

(2) Taux nominal annuel hors prélèvements sociaux. Pour le PEL, les intérêts sont également imposables à l'impôt sur le revenu à partir du 12^e anniversaire.

(3) Hors prime d'État: le bénéfice de la prime d'État est lié à la réalisation d'un prêt d'épargne logement.

(4) Taux nominal annuel brut avant impôt sur le revenu et prélèvements sociaux.

(5) Livret arrêté à la commercialisation depuis janvier 2009.

(6) Taux standard qui s'applique sur l'ensemble de l'épargne hors épargne stable.

(7) Le taux majoré s'applique sur les dépôts qui restent sur le livret pendant 6 mois complets consécutifs. Il est calculé chaque quinzaine d'intérêts à partir du 7^e mois sur le plus petit solde des 6 derniers mois.

(8) Épargne sécurisée composée de comptes à terme et d'un compte sur livret. Taux annuel brut garanti pendant 8 ans. Sous réserve de garder les fonds jusqu'au 8^e anniversaire. Exemple de TRAAB pour un PEB ouvert en janvier 2014 avec 1 500 € et des versements mensuels de 75 €.

(9) Taux brut applicable sur l'encours et les versements du 1^{er} janvier au 30 mars 2014.

Euros

Mode de rémunération des livrets d'épargne

- **Les intérêts** sont calculés par quinzaine civile en retenant le nombre de jours réels.
- **Les fonds déposés** portent intérêt à compter du 1^{er} jour de la quinzaine civile qui suit la date du dépôt.
Exemple : versement le 10/03, les intérêts sont décomptés à partir du 16/03.
- **Les fonds** sont rémunérés jusqu'au dernier jour de la quinzaine civile précédant le retrait.
Exemple : retrait le 5/09, les intérêts sont calculés jusqu'au 31/08.

BON À SAVOIR

Il est donc préférable d'effectuer ses versements dans les derniers jours d'une quinzaine civile et ses retraits dans les premiers jours.

Services associés aux livrets d'épargne Société Générale

■ Service d'épargne programmée Déclic

Déclic est un service d'épargne automatique permettant d'alimenter régulièrement par virement à partir du compte de particuliers, les comptes d'épargne suivants : Livret A, LEP, LDD, CSL, CEL, Livret Jeune, Livret Eurokid, Livret Épargne Plus Société Générale, Livret BFM Avenir.

• **Déclic Régulier**

Virement permanent sur compte bancaire

• **Déclic Seuil**

Virement en fonction du solde du compte bancaire

Virement simultané possible sur un, deux ou trois comptes d'épargne.

par an

GRATUIT

12,00

■ Service d'épargne solidaire

Service permettant de reverser tout ou une partie des intérêts d'un livret d'épargne (Livret A, LDD, Livret Jeune, CSL, Livret Épargne Plus Société Générale et Livret BFM Avenir) à une ou plusieurs associations reconnues d'utilité publique. Abondement de 10 % du don par Société Générale.

GRATUIT

Transfert dans un autre établissement

■ Compte Épargne Logement (CEL)

45,00

■ Plan Épargne Logement (PEL)

45,00

■ Plan Épargne Populaire (PEP)

45,00

Clôture d'un PEP

■ Frais de rupture

53,00

9.2. PLACEMENTS FINANCIERS

Ordre de bourse⁽¹⁾

TITRES NÉGOCIABLES EN EUROS SUR EURONEXT PARIS, AMSTERDAM ET BRUXELLES

■ Ordre sur actions et titres assimilés passé par Internet (cf. tarif p. 7)

• Ordre au comptant

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽²⁾	Commission fixe	Minimum de perception ⁽³⁾
> 15 000 €	0,34 %	0,00 €	8,89 €
de plus de 8 000 à 15 000 €	0,44 %		
≤ 8 000 €	0,54 %		
• Service de Règlement Différé⁽⁴⁾ – Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD) ⁽⁵⁾ - à la vente - à l'achat – Ordre annulé ou transmis et non exécuté			GRATUIT 0,0233 % par jour ⁽⁶⁾ GRATUIT

■ Ordre de Bourse passé par votre agence ou le 3933 (cf. tarif p. 7)

• Ordre au comptant

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽²⁾	Commission fixe	Minimum de perception ⁽³⁾
> 15 000 €	1,00 %	4,49 €	15,50 €
de plus de 8 000 à 15 000 €	1,20 %		
≤ 8 000 €	1,40 %		
Tarif préférentiel pour les clubs d'investissement • Service de Règlement Différé⁽⁴⁾ – Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD) ⁽⁵⁾ - à la vente - à l'achat – Ordre annulé ou transmis et non exécuté			GRATUIT 0,0233 % par jour ⁽⁶⁾ GRATUIT

(1) Ces tarifs n'intègrent pas la refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles.

(2) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié.

(3) Dans le cas de petits ordres de vente et de petits ordres d'achat de droits et bons, les frais prélevés n'excèdent pas la moitié du montant brut de la négociation.

(4) Sur Euronext Paris exclusivement.

(5) Pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse, gratuité de la commission de règlement différé à hauteur de la quantité vendue.

(6) Taux appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats-ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions (taux susceptible de variation en fonction de l'évolution des conditions de marché). CRD extériorisée et prélevée via le compte de liquidation en fin de mois.

■ Prorogation sur Internet ou en agence d'un ordre passé au Service de Règlement Différé⁽¹⁾

Sens de l'ordre	Commission proportionnelle ⁽²⁾	Commission fixe	Minimum de perception
Achat	0,44 % ⁽³⁾	4,78 €	14,35 €
Vente	0,30 %	4,78 €	14,35 €

TITRES NÉGOCIABLES SUR LES AUTRES MARCHÉS OU EN DEVISE ÉTRANGÈRE⁽⁴⁾

• Ordre sur actions

	PASSÉ PAR INTERNET ⁽⁵⁾	PASSÉ PAR LE 3933 ⁽⁵⁾
	Allemagne, Angleterre, Suisse, USA (Nyse, Nasdaq)	Principaux pays de la zone Euro ⁽⁶⁾ , Angleterre, Suisse, USA, Canada
Commission proportionnelle	0,54 %	1,26 %
Minimum de perception	35,00 €	60,00 € ⁽⁶⁾

• Ordre de bourse passé par votre agence

	Zone Euro, Angleterre, Suisse, USA, Canada	Autres pays
Commission proportionnelle	1,66 %	nous consulter
Minimum de perception ⁽⁷⁾	60,00 €	nous consulter

– Ordre annulé ou transmis et non exécuté

GRATUIT

(1) Sur Euronext Paris exclusivement.

(2) Calculée sur le montant brut négocié.

(3) Plus commission de règlement différé (cf. p. 29)

(4) Hors éventuelles taxes locales et frais de change, barème intégrant les frais de courtiers étrangers et applicable sur le montant brut négocié contre-valorisé en euros.

(5) Cf. tarif page 7

(6) Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal.

(7) Dans le cas de petits ordres de vente, Société Générale assure à ses clients le versement d'au moins la moitié du montant brut de la négociation.

Droits de garde⁽¹⁾

■ Gratuité pour :

- les actions et certains emprunts Société Générale,
- les actions Boursorama,
- les OPC gérés par Société Générale Gestion et pour certains OPC gérés par AMUNDI Group ou Lyxor,
- les titres des sociétés privatisées, pendant 18 mois (loi du 19 juillet 1993),
- les titres détenus par des clubs d'investissement ouverts chez Société Générale

Droits de garde	Commission proportionnelle ⁽²⁾	Commission fixe par ligne	Minimum de perception par compte
Tranches de valorisation par compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME)			
> 150 000 €	0,10 %	4,78 €	27,50 €
de plus de 50 000 à 150 000 €	0,21 %		
≤ 50 000 €	0,26 %		

Opérations sur valeurs mobilières – Autres services

■ Souscriptions aux émissions d'actions	GRATUIT
■ Souscriptions aux émissions de titres de créances (obligations, EMTN)	selon les caractéristiques du programme d'émission
■ Souscriptions à une introduction sur un marché géré par Euronext Paris	GRATUIT
■ Forfait annuel ⁽³⁾ de tenue de compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME) par compte titres détenu (droits de garde non inclus)	9,00
BON À SAVOIR Frais de tenue de compte offerts si au moins un ordre d'achat en Bourse ou de souscription d'OPC est exécuté entre le 1 ^{er} juillet 2013 et le 30 juin 2014 inclus	

(1) Prélèvés sur votre compte en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(2) Barème applicable par tranche.

(3) Prélèvé sur votre compte chaque année en août si le compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME) comporte au moins une ligne valeur au 30 juin.

		Euros
■ Paiement des coupons, remboursements sur titres en dépôt et attributions d'actions		inclus dans le forfait
■ Service personnalisé pour les clients en gestion de patrimoine ⁽¹⁾	par an	394,68
■ Service d'information Synopsis		cf. p. 5
■ Service Plus-Values ⁽¹⁾⁽²⁾	par an	55,00
■ Service Relevé ISF ⁽¹⁾⁽²⁾	par an	55,00
■ Relevé de titres par abonnement ⁽²⁾		
• Relevé mensuel	par an	29,90
• Relevé trimestriel	par an	17,94
■ Relevé de titres à la demande		25,12
■ Relevé de titres de succession		25,12
■ Recherche et calcul des plus-values sur exercice antérieur		nous consulter
■ Frais de transfert d'un PEA ou PEA PME dans un autre établissement	forfait	59,80
■ Frais de virement de titres dans un autre établissement		
• Titres conservés en France	par ligne	4,78
• Titres conservés à l'étranger	par ligne	50,23
■ Incorporation de titres au nominatif pur		
• PEA ou PEA PME	par ligne et par an	21,53
■ Revenus de valeurs étrangères		
• Récupération d'impôt		nous consulter

(1) Perception d'avance chaque année au cours du premier trimestre civil.

(2) Uniquement si vous ne pouvez pas bénéficier du Service Synopsis.

	Euros
<p>OPC⁽¹⁾</p> <p>Les prix de souscription et de rachat sont nets et tiennent compte, le cas échéant, des droits d'entrée et de sortie. Ces derniers, qui sont variables selon les OPC, figurent sur le prospectus simplifié ou le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI).</p>	
<p>■ Frais forfaitaires de souscription d'OPC gérés par Société Générale Gestion et, pour certains OPC, gérés par AMUNDI Group ou Lyxor</p>	GRATUIT
<p>■ Frais forfaitaires de souscription des autres OPC Ces frais s'ajoutent au prix de souscription.</p>	25,00
<p>Alliage Gestion</p> <p>■ Service de gestion déléguée en compte titres, PEA ou Assurance Vie</p> <ul style="list-style-type: none"> • De 15 000 à 75 000 € en compte titres ou PEA par mois 12,50 • De 30 000 à 100 000 € en Assurance Vie par mois 12,50 <p>Pour tout autre montant, nous consulter.</p>	
<p>Gestion sous mandat</p> <p>■ À partir de 75 000 € en compte titres ou PEA</p> <p>■ À partir de 100 000 € en unités de compte en Assurance Vie</p>	<p>nous consulter</p> <p>nous consulter</p>
<p>Opérations sur or</p> <p>■ Négociations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat et vente⁽²⁾ 4,00 % du montant • Minimum de perception (par type de pièce) 50,00 • Commission fixe d'ensachage (achat de pièces) 8,00 <p>■ Droits de garde</p> <ul style="list-style-type: none"> • Commission proportionnelle à la valeur de chaque ligne par an 0,80 % • Frais fixe par ligne valeur par an 12,00 • Minimum de perception par ligne valeur par an 30,00 <p>■ Retraits, virements et opérations diverses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tarification spécifique nous consulter 	

(1) La conversion en euros d'une négociation en devise donne lieu à perception d'une commission de change.

(2) Augmenté des frais de port TTC.

10. ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

		Euros
<p>Pour répondre de manière adaptée à vos besoins en assurance, Société Générale vous propose toute une gamme de produits, qu'il s'agisse de vous protéger, de protéger vos proches, vos moyens de paiement ou vos biens.</p>		
Protection de l'assuré et de ses proches		
■ Garantie des Accidents de la Vie		
Contrats commercialisés depuis le 1 ^{er} février 2008		
Pour toute autre information, nous consulter.		
Formule Solo (célibataire)		
• seuil 5 % d'incapacité permanente	par mois	12,60
• seuil 30 % d'incapacité permanente	par mois	10,50
Formule Famille monoparentale (avec enfants)		
• seuil 5 % d'incapacité permanente	par mois	18,40
• seuil 30 % d'incapacité permanente	par mois	14,30
Formule Duo (couple sans enfant)		
• seuil 5 % d'incapacité permanente	par mois	18,70
• seuil 30 % d'incapacité permanente	par mois	14,60
Formule Famille (couple avec enfants)		
• seuil 5 % d'incapacité permanente	par mois	22,50
• seuil 30 % d'incapacité permanente	par mois	18,50
■ Certicompte		
Assurance décès accidentel associée au compte de particulier		
• Option 1	par an	35,00
• Option 2	par an	69,00
■ Suppléa⁽¹⁾		
Assurance décès accidentel associée au compte de particulier		
• contrats souscrits entre 1988 et 02/1993 - option 1	par an	20,51
• contrats souscrits entre 1988 et 02/1993 - option 2	par an	38,35
• contrats souscrits entre 02/1993 et 10/2001	par an	24,08
■ Certi Livret A		
Assurance décès accidentel associée au Livret A	par an	27,00
■ Certipel		
Assurance décès accidentel associée au PEL	par an	25,00
■ Certipep		
Assurance décès accidentel associée au PEP	par an	25,00
■ Certipea		
Assurance décès accidentel associée au PEA		
• Option 1	par an	30,00
• Option 2	par an	98,00

(1) Cette offre n'est plus commercialisée.

	Euros
<p>■ Protection juridique</p> <p>Pour vous aider à trouver une solution aux litiges du quotidien Contrats commercialisés depuis le 01/03/2013 par an Pour toute autre information, nous consulter.</p>	65,50
<p>■ Généa Assurance prévoyance décès suite à un accident ou une maladie</p>	nous consulter
■ Garantie Loyers Impayés	
■ Complémentaire Santé Société Générale	
<p>■ Garantie Obsèques Société Générale Pour prévoir et financer les dispositions de vos obsèques</p>	
<p>■ Maetis Assistance "rapatriement de corps" pour les personnes résidant en permanence en France et qui souhaitent être inhumées hors de France.</p>	
<p>Protection des moyens de paiement</p>	
<p>■ Quiétis Assurance perte ou vol des moyens de paiement (y compris papiers et clefs)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le titulaire par an 30,00 • Pour le co-titulaire par an 19,80 	
<p>BON À SAVOIR Quiétis est inclus dans les Services Essentiels JAZZ</p>	
<p>Protection des biens</p>	
■ Assurance Automobile	nous consulter
■ Assurance Camping-Car, Caravane, Remorque	
■ Assurance 2 Roues	
■ Assurance Habitation	
■ Sécurité Habitat 2 (télésurveillance)	
<p>Pour ces offres, contactez votre conseiller Société Générale. Il vous établira gracieusement un devis personnalisé ou vous mettra en contact avec nos partenaires spécialisés.</p> <p>Société Générale présente sa gamme de produits d'assurance en sa qualité d'intermédiaire d'assurances (numéro d'inscription à l'ORIAS : 07 022 493). L'immatriculation Société Générale peut être contrôlée sur le site www.orias.fr.</p>	

11. SUCCESSIONS

	Euros
■ Commission de gestion de dossier perçue lors du règlement	
– Commission calculée en fonction du montant des avoirs détenus	
• jusqu'à 1 000 € inclus	70,00
• supérieur à 1 000 €	0,5 % + 70,00 (max : 750,00)
– Commission supplémentaire pour les dossiers supérieurs à 1 000 €, non réglés dans les 18 mois suivant l'ouverture, en fonction du montant des avoirs restants.	0,25 % min : 53,00 max : 227,00

POUR VOTRE INFORMATION

■ Rappel des règles du prélèvement national :

Le prélèvement national est un moyen de paiement utilisable pour les paiements en euros entre comptes de paiement ouverts chez des prestataires de services de paiement établis sur le territoire français.

Pour ce type de prélèvement, le client donne son consentement en signant une demande de prélèvement autorisant le créancier à émettre ses ordres de prélèvement et une autorisation de prélèvement autorisant Société Générale à débiter le compte du client pour régler l'avis de prélèvement lorsqu'il se présentera. Ces documents signés doivent être remis au créancier, accompagnés d'un relevé d'identité bancaire (RIB).

Le client dispose de la faculté de refuser par principe tout prélèvement national sur son compte, de faire opposition à une opération de prélèvement, de révoquer l'autorisation de prélèvement, de contester une opération de prélèvement passée sur son compte, selon les mêmes modalités que celles du Prélèvement SEPA visées aux Conditions Générales de compte.

Pour ce prélèvement national, s'appliquent également les articles de cette convention relatifs au prélèvement SEPA et portant sur la responsabilité de Société Générale dans l'exécution de ces opérations, comme les tarifs des opérations sur prélèvement SEPA figurant dans la présente brochure.

RÉSOLUDRE UN LITIGE

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 2 jours et à vous tenir informé sous 10 jours ouvrés, sauf cas exceptionnel.

■ **L'agence : votre premier interlocuteur**

Rapprochez-vous tout d'abord de votre conseiller de clientèle ou du responsable de votre agence.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par lettre ou par messagerie depuis votre espace client Internet.

Si vous rencontrez des difficultés financières à la suite d'un accident de la vie entraînant une diminution sensible de vos ressources, une solution personnalisée pourra être recherchée.

■ **Le Service Relations Clientèle à votre écoute**

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée. Vous pouvez saisir le service par courrier, télécopie, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après.

- **Service Relations Clientèle :**

Société Générale - Service Relations Clientèle - BDDF/SEG/SAT/SRC
75886 Paris cedex 18

- **Téléphone :** 01 42 14 31 69 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

- **Fax :** 01 42 14 55 48

- **e-mail :** relations.clientele@socgen.com

■ **En dernier recours : le Médiateur**

Le Médiateur exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une "Charte de la Médiation" (cf. texte page suivante) qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention.

Vous pouvez saisir le Médiateur en transmettant votre demande écrite à cette adresse :

Le Médiateur auprès de Société Générale

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense cedex 7

Le Médiateur vous répondra directement, dans un délai de 2 mois maximum à réception du dossier complet, en vous faisant connaître sa position fondée sur l'équité au vu des faits et arguments des uns et des autres. Si celle-ci vous convient, Société Générale s'engage par avance à la mettre en œuvre sans délai.

CHARTRE DE LA MÉDIATION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale a mis en place une procédure de médiation dont l'objectif est de favoriser le règlement amiable des différends subsistant entre la Banque et ses clients, en application des dispositions du Code monétaire et financier, en particulier, les articles L. 316-1 et L. 615.2, des recommandations du Comité de la médiation bancaire du 18 octobre 2004 et 30 avril 2013.

■ **Article 1 :** Le Médiateur est choisi nommé et renouvelé par le Président de Société Générale parmi les personnalités extérieures de compétence, d'indépendance et d'autorité reconnues. Il exerce sa mission pour une durée de trois ans renouvelable. Société Générale fournit au Médiateur les moyens lui permettant de remplir sa mission dans les meilleures conditions et en toute indépendance. La fonction de Médiateur est assurée actuellement par Madame Christiane Scrivener, ancien Secrétaire d'État à la Consommation, ancien Commissaire et Parlementaire européen.

■ **Article 2 :** Le Médiateur peut être saisi une fois que les recours auprès de l'agence puis du Service Relations clientèle ont été exercés ou, en cas de non réponse de la Banque à l'un de ces recours, après un délai de deux mois.

■ **Article 3 :** Le Médiateur est compétent pour les différends relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte de dépôt, opération de crédit...), de services de paiement, de services d'investissement, d'instruments financiers et produits d'épargne, ainsi qu'à la

commercialisation des contrats d'assurance directement liés à un produit ou à un service bancaire distribué par la banque. Les litiges sur contrat d'assurance relevant d'un autre domaine que leur commercialisation seront transmis au Médiateur de la Fédération Française des Sociétés d'Assurance par le Médiateur, qui en informera le demandeur en lui précisant les qualités et coordonnées de ce nouvel interlocuteur. Sont exclus de la compétence du Médiateur les différends mettant en jeu la politique générale de la banque en matière de prix et d'octroi de crédit notamment.

Le Médiateur ne peut être saisi dès lors qu'une procédure judiciaire sur le même litige est déjà en cours. Le Médiateur reste toutefois compétent pour examiner les requêtes présentées par le bénéficiaire d'une procédure de surendettement à l'exception des demandes portant sur les mesures édictées par le juge et/ou la commission de surendettement. Il sera libre d'accepter ou de refuser toute demande d'extension de son champ de compétence qui pourrait lui être soumise sur la base d'un accord préalable entre la banque et son client.

■ **Article 4 :** Le recours à la médiation est une procédure gratuite qui s'exerce exclusivement sous forme écrite. La saisine du Médiateur peut s'effectuer :

- Soit par le client en adressant un courrier à l'adresse suivante :

Le Médiateur auprès de

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

17 cours Valmy

92987 Paris La Défense CEDEX 7

- Soit par Société Générale qui recueille au préalable l'accord du client.
- Soit par le Médiateur lui-même, qui peut apprécier l'opportunité de se saisir d'un dossier, même s'il n'y a pas eu épuisement des recours internes.

■ **Article 5 :** Le Médiateur s'engage à étudier le dossier au vu des positions respectives du client et de la banque, à apprécier les arguments des parties et à donner un avis motivé fondé sur l'équité.

■ **Article 6 :** Le Médiateur communiquera son avis motivé directement au client dans un délai maximum de deux mois à compter de la date à laquelle il aura reçu un dossier complet, comprenant tous les documents et positions du client, de l'agence et du Service Relations Clientèle.

■ **Article 7 :** Société Générale s'engage par avance à se conformer aux avis émis par le Médiateur et à le tenir informé en cas de difficulté de mise en œuvre.

■ **Article 8 :** La médiation prend fin :

- Soit en cas d'approbation ou de refus par le client de l'avis émis par le médiateur.
- Soit en cas de décision par le client de mettre un terme à la médiation.

■ **Article 9 :** La saisine préalable du Médiateur entraîne la suspension, jusqu'à la signification de son avis, de tout recours initié par Société Générale, à l'exception des actions intentées à titre conservatoire. Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord du client et de la banque. L'avis du Médiateur ne lie pas juridiquement les parties mais toutefois celui-ci peut être produit par le client ou par la banque devant les tribunaux.

■ **Article 10 :** Le Médiateur est tenu au secret professionnel.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de services vous permettant de vous informer de façon plus complète et plus rapide.

■ **Votre conseiller en agence**

Votre conseiller est votre interlocuteur privilégié dans votre agence Société Générale. Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers. Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet particulier.

■ **3933, votre banque par téléphone (cf. tarif p. 7)**

■ **Messalia (cf. tarif p. 7) et option Alerte SMS (cf. tarif p. 15)**

Vous êtes informé par SMS de la situation de votre compte bancaire sur votre téléphone mobile. Vous choisissez les critères de réception : une fois par semaine, quand une somme est débitée ou créditée sur votre compte ou lorsque le solde du compte est inférieur à un seuil défini.

■ **Internet (cf. tarif p. 7) : particuliers.societegenerale.fr**

Vous consultez vos comptes, réalisez vos virements ou passez vos ordres de Bourse. Vous pouvez également contacter votre conseiller, en toute sécurité, par messagerie depuis votre Espace client⁽³⁾.

■ **Services Mobiles Internet mobile⁽³⁾ : societegenerale.mobi et l'application mobile "l'Appli" disponible gratuitement sur l'App Store⁽¹⁾ pour les iPhone et sur Google Play^{TM(2)} pour les téléphones AndroidTM et sur Windows[®] phone.**

Vous pouvez :

- consulter vos comptes et vos portefeuilles titres,
- effectuer vos virements ponctuels et suivre vos virements saisis sur Internet ou Internet Mobile,
- localiser l'agence ou le distributeur Société Générale le plus proche,
- bénéficier d'une assistance en cas d'urgence (perte ou vol de vos moyens de paiement),
- suivre l'actualité boursière et le cours de vos valeurs préférées (Appli uniquement),
- gérer vos dépenses au fil de l'eau (Appli uniquement),
- convertir les devises d'une trentaine de pays (Appli uniquement),
- effectuer un Transfert par SMS⁽⁴⁾ (uniquement par Smartphone).

(1) iPhone et App Store sont des marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.

(2) Android et Google Play sont des marques déposées par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc. Windows phone est une marque déposée par Microsoft Corporation.

(3) Nécessite l'adhésion au service gratuit de banque à distance.

(4) Service valable uniquement en France métropolitaine, sous réserve de validation de l'opération par le bénéficiaire du virement. Voir conditions en agence.

L'UNION EUROPÉENNE

■ Pays de la zone Euro⁽¹⁾:

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

■ Pays de l'Union

Européenne (U.E.): pays de la zone Euro, Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

■ Pays de l'Espace

Économique Européen: pays de l'Union Européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège.

■ Pays de la zone SEPA

(Single Euro Payments Area): pays de l'Espace Économique Européen, Monaco, Saint Marin et Suisse.



(1) Bien qu'utilisant l'euro comme monnaie, Andorre, Monaco et Le Vatican ne font pas partie des pays de la zone Euro.

GLOSSAIRES

Outre les termes du glossaire visé à l'article L. 314-7 V du Code Monétaire et financier relatif à la dénomination commune aux principaux frais et services bancaires, des glossaires des principaux termes utilisés dans les secteurs de la banque et de l'assurance ont été établis par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Ces glossaires sont le fruit d'un travail consensuel entre les représentants des professionnels des secteurs de la banque et de l'assurance, les associations de consommateurs, les Autorités de contrôle (ACPR et AMF) et la Direction Générale du Trésor.

■ Consultation

Ces trois documents sont disponibles en téléchargement sur les sites Internet de la FBF (www.lescledeslabanque.com) ainsi que le site Société Générale, particuliers.societegenerale.fr. D'autre part, le lexique en ligne disponible sur le site des Clés de la Banque reprend les définitions proposées.

À VOS CÔTÉS



pour vous informer



CONTACTEZ

votre conseiller en agence



CONNECTEZ-VOUS

particuliers.societegenerale.fr

 **SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**

Banque & Assurances

Société Générale S.A., au capital de 1 006 489 617,50 eur - Siège social 29, bd Haussmann 75009 Paris - 552 120 222 RCS Paris – Studio Société Générale 17000 - Réf.: (L) 512531 – 08/2014.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Ce document a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement. Société Générale est membre fondateur d'Ecofolio et participe au recyclage du papier.